



BULLETIN INFO-MRCT COVID-19

Numéro 7 – 10 avril 2020

Cette infolettre s'adresse au milieu municipal et vise à partager de l'information sur différents enjeux rencontrés en cette période de crise. La MRC souhaite jouer son rôle de leader socio-économique sur son territoire tout en demeurant à l'écoute de ses municipalités locales.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition du comité

- Claire Bolduc, préfète
- Daniel Barrette, préfet suppléant, maire de Laverlochère-Angliers, responsable du secteur est
- Lyne Ash, mairesse de Nédélec, responsable du secteur nord
- Yves Ouellet, maire de Témiscaming, responsable du secteur sud
- Michel Roy, maire de Ville-Marie, responsable du secteur centre
- Lyne Gironne, directrice générale

Dossiers discutés au sein du comité (depuis le 7 avril)

- Fermeture des parcs municipaux – Affichage des restrictions
- Programme d'aide d'urgence aux PME
- Importance de l'achat local
- Réouverture des entreprises
- Circulation des VTT en provenance de Rouyn-Noranda (secteur de Rémigny)
- Accès aux pistes cyclables, au parc linéaire (route verte)
- Ouverture des marinas municipaux et accès aux rampes de mise à l'eau
- Accès aux jardins communautaires
- Exploitation des sites de gravier et sablier

En tout temps, vous pouvez communiquer avec l'un des membres pour soulever un besoin, une question sur laquelle le comité pourrait travailler.

FERMETURE DES PARCS MUNICIPAUX

Plusieurs municipalités ont pris la décision de fermer leurs parcs ou aires municipales. Il est important de prévoir un affichage adéquat pour informer la population de la restriction de ces accès (affiches, banderoles jaunes danger, etc.).

ACCÈS AUX PISTES CYCLABLES ET AU PARC LINÉAIRE (ROUTE VERTE)

Les accès pour ce type d'infrastructures sont considérés comme essentiels, en autant que les mesures de distanciation sociale sont respectées. Il faut aussi restreindre les accès à certaines commodités (exemple : points d'eau).

OUVERTURE DES MARINAS ET ACCÈS AUX RAMPES DE MISE À L'EAU

À la demande des municipalités, on effectue en ce moment des vérifications en ce qui a trait à l'ouverture des marinas. Pour les municipalités ayant des marinas sous leur gestion, soit Notre-Dame-du-Nord, Laniel, Témiscaming et Ville-Marie, une concertation entre ces localités est souhaitée, afin d'arrimer les décisions et les communications en lien avec les directives qui seront reçues.

Concernant l'accès aux rampes de mise à l'eau, dans les différentes municipalités, cet accès est maintenu.

EXPLOITATION DES GRAVIÈRES ET SABLIERES

Des vérifications sont présentement en cours, pour savoir s'il est permis d'exploiter les bancs de sable et de gravier, tant en territoire publique, que privé. En effet, les municipalités qui comptent parmi les services essentiels l'entretien et l'amélioration des routes et chemins publics ont besoin des matériaux de ces sites.

ACCÈS AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES

Des vérifications sont actuellement en cours quant à l'ouverture des jardins communautaires et sous quelles conditions cela pourrait être fait. L'accès à l'alimentation étant établi à titre de service essentiel, pour ne pas dire vital, il y a lieu de faire toutes les démarches requises pour donner accès à ce service tout en assurant les mesures sanitaires et de distanciation sociale.

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le contrat a été transmis à la MRC par le MEI. Voici les éléments essentiels de ce programme.

- Pour notre MRC, enveloppe disponible : 1 100 090 \$
- Un 1^{er} versement (50 %) sera versé au moment de la signature (550 045 \$)
- Le 2^e versement (50 %) sera versé quand 75 % du 1^{er} versement aura été utilisé (412 533,75 \$)
- Si au 31 août 2020, le 2^e versement n'a pas été octroyé, faute de ne pas avoir dépensé 75 % du 1^{er} versement, le ministère se réserve le droit d'allouer l'autre 550 045 \$) à d'autres territoires de MRC.
- Produire un rapport mensuellement sur les prêts et garanties de prêts accordés
- Produire un rapport annuel, 5 mois suivant la fin de son exercice financier, de la gestion du contrat et des aides accordées

- La MRC devra rembourser au plus tard, le 31 mars 2030, le montant total du prêt
- Toute somme non dépensée, au 30 avril 2021, devra être remboursée auprès du ministère
- Conditions d'admissibilité :
 - l'entreprise doit être en activité au Québec depuis au moins un an;
 - l'entreprise ne doit pas être sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
 - l'entreprise est fermée temporairement, susceptible de fermer ou montre des signes avant-coureurs de fermeture;
 - l'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations;
 - l'entreprise a démontré le lien de cause à effet entre ses problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19.
- Projet admissible : financement pour le fond de roulement
- Nature de l'aide accordée :
 - L'aide accordée pourra prendre la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt. L'aide financière pourra atteindre un montant maximal de 50 000 \$. Le taux d'intérêt sera de 3 %.
 - Un moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement sur tous les contrats de prêt. Un moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le capital pourra être accordé.
 - Un amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement devra être prévu. Exceptionnellement, l'amortissement pourrait aller jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire de remboursement.
 - L'aide accordée ne pourra être jumelée à une aide obtenue dans le cadre du programme d'action concertée temporaire pour les entreprises

Rappelons que ce programme sera géré par notre bras économique, soit la Société de développement du Témiscamingue (SDT).

Si vous êtes interpellés par les entreprises de votre territoire, vous pouvez les référer à la SDT, au 819 629-3355 ou leur transmettre le lien suivant : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programmes-gouvernementaux-soutien-entreprises-covid19/>

PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – CHANGEMENTS APPORTÉS

Les modifications apportées au programme Emplois d'été Canada aideront les petites entreprises à embaucher et à garder les travailleurs dont elles ont besoin pour pouvoir continuer à fournir des services essentiels. Parmi les changements temporaires apportés au programme cette année, figurent les éléments suivants :

- une augmentation de la subvention salariale pour permettre aux employeurs des secteurs public et privé de recevoir eux aussi jusqu'à 100 % du salaire minimum en vigueur dans les provinces ou les territoires pour chaque employé;
- une prolongation de la date de fin d'emploi jusqu'au 28 février 2021;
- une permission accordée aux employeurs d'adapter leurs projets et leurs activités professionnelles pour soutenir les services essentiels;

- et une permission accordée aux employeurs d'embaucher du personnel à temps partiel.

RÉOUVERTURE D'ENTREPRISES

Plusieurs questions ont été soulevées dans la dernière semaine, par certaines entreprises qui souhaitaient redémarrer, en partie, leurs activités, tout en respectant les mesures sanitaires. Un formulaire peut être complété, en ligne, pour demander d'être reconnu comme services essentiels. Voir [ici](#).

IMPORTANCE DE L'ACHAT LOCAL

La crise ayant affecté passablement l'économie québécoise mais aussi, les entreprises de notre territoire, il s'avère important de favoriser et promouvoir l'achat local. Les municipalités locales sont invitées à partager, dans leurs moyens de communications, le lien du site web de la SDT pour faire connaître les entreprises offrant divers services en ligne ou par une adaptation de leur façon de faire, à partir de ce [lien-ci](#). Donnons l'exemple, en achetant, nous-même, localement !

TENUE DES ÉVÉNEMENTS OU FESTIVALS DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES

Tel qu'annoncé par le Premier ministre du Québec, les mesures de distanciation sociale vont demeurer pour un certain temps. Cette directive remet en question la tenue de plusieurs festivals ou activités dans les municipalités locales pour cette année. Certaines organisations ont déjà annoncé des annulations, tel la Fête frayante de Rémigny, la Rigolade du printemps de Laverlochère, l'Exposition agricole de St-Bruno-de-Guigues. Certaines sont aussi en réflexion et devraient prendre leur décision d'ici le début mai (Festival Western, Rodéo du Camion, Foire Gourmande).

DISCUSSIONS AVEC LE MAMH

Des rencontres hebdomadaires sont tenues entre les MRC's et le Ministère afin de répondre aux questions du monde municipal et de trouver des solutions aux enjeux soulevés. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires. Il est à noter que les communautés autochtones se joignent désormais aux MRC's dans cet échange téléphonique.

CONTACTS RÉGULIERS AVEC LE CISSAT

Les échanges entre le CISSAT et la Conférence des préfets de l'A-T se poursuivent sur une base régulière. Ces rencontres ont lieu à tous les mardis et vendredis, en avant-midi.

Les informations en lien avec les cas positifs à la Covid-19 sont alors partagés auprès des participants, mais ceux-ci sont soumis à la confidentialité, jusqu'à ce que la conférence de presse du Premier ministre du Québec ait permis d'en faire état.

Par ailleurs, plusieurs préoccupations exprimées par le monde municipal sont partagées avec les dirigeants du CISSAT, ce qui permet d'apporter des réponses ou des interventions de la part du milieu de la santé. N'hésitez pas à poser vos questions, directement à la préfète ou à la directrice générale.

INTERVENTION À CKVM

Notre préfète continue ses interventions sur les ondes à tous les jours, à 11 h 30. Nous vous invitons donc à syntoniser CKVM ou à surveiller la page Facebook de la MRCT (où l'entrevue est diffusée en direct), pour écouter ses interventions et ainsi, avoir accès à différentes informations.

Voici la programmation pour la présente semaine :

- Lundi : Intervention conjointe avec la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Mme Émilise Lessard-Therrien
- Mardi : Intervention conjointe avec le ministre régional, M. Pierre Dufour
- Mercredi : Intervention conjointe avec Mme Nadia Bellehumeur, dg à la SDT
- Jeudi : Intervention de Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue au fédéral
- Vendredi : Nouvelles municipales et Activités diverses pour le congé pascal

La prochaine chronique à CKVM se tiendra mardi prochain, 14 avril 2020.

ALLÈGEMENTS FISCAUX

Les municipalités continuent de revoir leur façon de faire relativement aux taxes municipales, elles nous en informent régulièrement. Nous en faisons un tableau synthèse, qui sera disponible sous peu sur le site web de la MRC.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le comité CAGE s'est réuni pour prendre en compte les informations transmises par Tricentris, à l'effet que les REL étaient considérés comme des services essentiels. Selon la position du CAGE, nous procéderons à la réouverture du REL de Fabre, sous les conditions suivantes :

- Mettre un plexiglass au poste de la balance pour protéger l'opérateur;
- Ne plus vérifier le contenu des voyages;
- Limiter le nombre de citoyens sur le site;
- Surveiller les mesures de distanciation sociale;
- Rester fermé les samedis.

Pour les REL municipaux, les membres du CAGE recommandent que si Fabre ouvre son écocentre, les autres municipalités pourraient faire de même, et que cela se fasse en tout respect de l'autonomie locale.

Il a aussi été question d'être plus « tolérant » envers les conteneurs des REL qui arriveraient pêle-mêle; aucune facture ne serait envoyée aux municipalités en ce sens!

Pour la collecte des encombrants, les municipalités seront sensibilisées au fait de retarder le tout un peu, soit d'attendre après la période de dégel pour éviter d'encombrer le dôme de Fabre (puisqu'on ne peut pas mettre autant de poids dans la remorque).

Nous allons nous assurer que les mesures sanitaires soient bien respectées pour bien protéger notre personnel. Toute problématique vous sera rapportée.

ADMINISTRATION DE LA MRC

Suivant la tenue de la séance du comité administratif, le 8 avril dernier, celui-ci a réitéré les modalités pour la gestion des ressources humaines, en lien avec le télétravail. Pour le moment, 2 employés ont demandé, sur une base volontaire, d'être temporairement mis en chômage. Tous les autres employés demeurent en poste, arrimant leur horaire régulier avec les modalités autorisées par le CA.

Les différents services offerts par la MRC demeurent donc accessibles, avec certains délais pour les retours d'appels ou pour la rétroaction par courriel.

SITES INCONTOURNABLES

- [Site officiel du gouvernement du Québec pour le Covid-19](#)
- [Situation des cas au Québec](#)
- [Site officiel du gouvernement du Canada pour le Covid-19](#)
- [Site officiel du gouvernement de l'Ontario pour le Covid-19](#)
- [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)
- [Fédération québécoise des municipalités](#)
- [Éducaloi : réponses à vos questions](#)
- [Institut national de la Santé publique](#)

OUTILS PERTINENTS À PARTAGER

Tout savoir sur la COVID-19 et sa propagation, cliquez [ICI](#).

Guide de soutien pour vos employés qui doivent travailler à distance, cliquez [ICI](#).

Section du site web de la MRC, [ici](#).

Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19, [ici](#)

Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie. Comment le soutenir? [Ici](#).

Covid-19 : Covid19@mrctemiscamingue.qc.ca

Différentes sections du site web de la SDT :

1. Encourageons l'achat local, [ici](#).
2. Les mesures pour les entreprises, [ici](#).
3. Les services offerts par les organismes communautaires, [ici](#).
4. Piste d'actions de Femmessor, [ici](#).
5. Une pandémie de fraude, [ici](#).
6. Outil : affiche de mesures extrêmes, [ici](#).

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !
PRENEZ SOIN DE VOUS !**

